



ALIP DU CD DE CHATEAUDUN

Sou(s-)mission, sinon rien ...

COMMUNIQUÉ

« Marche ou crève ! » Voilà comment pourrait se résumer la situation de l'ALIP de Châteaudun (28), sous la houlette d'un DFPIP qui, selon ses propres mots, après avoir été alerté de la situation d'épuisement professionnel de son équipe, explique ne pas faire de différence entre un arrêt pour un rhume ou pour un burn-out.

Ainsi les CPIP de l'antenne MF de Châteaudun demandent :

- à pouvoir accompagner les personnes détenues dans l'évaluation et la diminution des risques de récidive,
- à pouvoir travailler sur le renforcement des facteurs de protection,
- à avoir le temps de rédiger leurs rapports de RP, de RPS, de PS, de LSC, de LSC-D, de Débat Contradictoire ... **en gros, à pouvoir faire leur travail.**

Sur les 11 postes de CPIP dont devrait être pourvu ce centre de détention : 2 sont actuellement occupés par des CPIP contractuelles et 2 sont aujourd'hui vacants depuis la dernière campagne de mutation. Pour autant, les tâches demandées n'ont jamais été aussi nombreuses. Les heures supplémentaires explosent. Le réseau partenarial est dramatiquement pauvre : absence de Pôle Emploi et de la Mission Locale pendant 6 mois, aucun partenaire sur le droit des étrangers, ni sur le logement ...

Les personnels n'ont pas le temps de remplir leurs missions compte tenu de la multiplication des tâches subsidiaires et le font remonter ? Aucun problème, on va faire une note de service pour expliquer qu'il faut suivre tous les ordres, écrits ou oraux de la hiérarchie (note de service départementale 2023-09), qu'importe s'ils sont lancés à la volée dans un couloir ou lors d'une réunion improvisée un vendredi après-midi pendant les fêtes de fin d'année, quand le service est quasiment vide.

La seule partie qui n'a pas encore été régie par les innombrables notes de service doit être sur l'accès aux toilettes. De ce fait une incertitude plane encore pour les agents concernant le droit d'y aller et à quelle heure.

Il nous a été indiqué que l'assistante sociale ne travaillerait plus sur le volet logement ? Aucun problème, les CPIP vont le faire ! Et puis, *« son frère connaît le DI et la juge quand même, vous*

ne deviez pas être au courant » (propos tenus en réunion de service par la Direction pour justifier qu'elle puisse choisir ses missions).

Suite au départ de cette dernière en MO uniquement, il a été expliqué à l'équipe qu'elle ne serait pas remplacée en MF. Pourtant il nous semble que les personnes détenues ont également besoin d'avoir un accès aux démarches sociales, tout autant que les personnes suivies en MO. Des fiches de poste ont donc été créées pour les CPIP afin de rajouter dans leurs missions l'obligation de faire des SIAO pour les personnes détenues. Quid de la fiche de poste de l'ASS sur notre antenne qui semble différer de la fiche de poste des ASS publiée par la DAP au niveau national.

Au lieu de proposer un espace d'échange afin d'améliorer les conditions de travail, ce sont des menaces de demandes d'explications, d'enlever directement un 30^{ème} de salaire pour service mal-fait ... Toute demande de discussion sur des ordres inadaptés au milieu fermé se solde par une fin de non-recevoir.

Les CPIP ont besoin de pouvoir travailler de manière intelligente avec leur direction. Des alertes ont été émises à la DI par le biais du psychologue du personnel, sans que nous ayons eu le moindre retour. La seule réponse apportée a été l'ouverture d'un seul poste pour les sortants d'école malgré 3 départs et aucune arrivée en mutation.

« Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs » (Jacques Chirac, 2002).

Les Risques PsychoSociaux sont dans le rouge depuis trop longtemps.

S'il arrivait un drame, chacun aura à prendre ses responsabilités.

A QUAND UNE RÉACTION SÉRIEUSE ET APPROPRIÉE DE NOTRE D.I.

**avec du personnel, des spécialistes (ASS), des partenaires et une direction
bienveillante**

FO Justice CPIP – le 12 octobre 2023

